



ARRETE N° 2024_0368

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX BOULEVARD KENNEDY

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de pose de conduite pour chauffage urbain à réaliser par l'entreprise MERLIN TP, domiciliée 415 rue des Merisiers 45700 Pannes, représentée par Monsieur Nicolas GALLET, dans le boulevard Kennedy,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 17 juin 2024, et jusqu'au 05 juillet 2024, le stationnement et la circulation seront interdits dans le boulevard Kennedy, portion comprise entre la parcelle AR 21- lieu dit l'Hôpital - et le carrefour avec la rue Clément Ader.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise MERLIN TP par les rues Jean Jaurès et Léonard de Vinci, dans les deux sens.

Article 3 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 4 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 5 : L'entreprise MERLIN TP est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise MERLIN TP, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 04/06/2024



Date d'affichage : 04/06/2024

DEPARTEMENT DU LOIRET

Formulaire à transmettre
aux Services Techniques
de la commune de VILLEMANDEUR

ENTREPRISE :

MERLIN TP
415 Rue des Merisiers
45700 PANNES
Responsable du chantier :
GALLET Nicolas , conducteur de travaux 06 14 69 97 00
Philippe MITTEAU , chef d'équipe 06 14 69 67 14

DEMANDE D'ARRETE MUNICIPAL

Lieu des travaux : Boulevard Kennedy jusqu'à la rue Clément Ader

Début des travaux : du 17 juin au 5 Juillet

Délai des travaux : 3 semaines

Type de travaux à effectuer : Pose conduite chauffage urbain

SOUHAIT DE L'ENTREPRISE

LIEU

- rue barrée oui
 non

- Stationnement interdit oui
 non

- Traversée de route
par demi chaussée oui
 non

- autre :

Boulevard Kennedy

Fait à PANNES le 4 juin 2024
L'entreprise

MERLIN TP
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arbores - 45700 PANNES
Tél : 06 14 69 97 10 03
R.S. D. 775 532 955 - Siret 775 532 955 00033
s.A.S au capital de 168 000 € - N° TVA FR.42 775 532 955

COMMUNE DE VILLEMANDEUR
SERVICES TECHNIQUES – 31 Rue JOSDON – 45700 VILLEMANDEUR
Tél : 02.38.07.16.70 Fax : 02.38.93.06.91

ATTENTION
Toute demande doit impérativement parvenir:
Par écrit ou fax, 10 jours avant la date de début des travaux,

SERVICES TECHNIQUES
158 rue Paul Doumer
45200 MONTARGIS
Tél. : 02 38 95 11 65 (Technique)
02 38 95 11 14 (Secrétariat)

E-mail : secretariat.ctm@montargis.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION DE
STATIONNER SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Nom/Prénom : M^r Gallet Nicolas
SOCIETE :

Adresse : MERLIN TP
415 rue des Merisiers
CP : Parc Activités Arboria - 45700 PANNES
Tel: 02 38 97 10 03
Tél. : 02 38 95 11 65 - Siret 775 532 955 00033
Portable: 06 168 000 6 - N° TVA FR 42 775 532 955 E. mail:

NATURE DE L'INTERVENTION (à préciser) : <input type="checkbox"/> DEMENAGEMENT(*) <input type="checkbox"/> EMMENAGEMENT : <input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX	
Date de début : <u>17/12/24</u>	Adresse Précise : <u>Boulevard Kennedy</u>
Date de fin : <u>5/1/24</u>	<u>jusqu'à Rue Clément Ader</u>
Horaires : de <u>7h</u> à <u>17h</u>	(*Nouvelle adresse en cas de déménagement (obligatoire):
Samedi inclus <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Dimanche inclus <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
STATIONNEMENT SIMPLE	STATIONNEMENT POUR TRAVAUX VOIRIE
<input type="checkbox"/> Dépôt de benne	<input type="checkbox"/> Travaux sous trottoir et/ou Chaussée
<input type="checkbox"/> Travaux chez particulier	Indiquer le type et la nature des travaux :
<input type="checkbox"/> Ravalement de façade	<u>Chauffage urbain</u>
Pour les travaux de ravalements de façade, N° d'arrêté d'urbanisme :	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux pour le compte de (ex EDF, VILLE etc....) : <u>climotelec</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Autres (à préciser) : <u>Roule baneé</u>	Joindre le planning et le plan des travaux
VEHICULE(S)	
<input checked="" type="checkbox"/> Voiture légère	Autre véhicule (à Préciser) :
<input checked="" type="checkbox"/> Camionnette moins de 3,5T	Marque et type de véhicule :
<input checked="" type="checkbox"/> Camion + 3,5 T	Nombre d'emplacement (*):
<input type="checkbox"/> Longueur du camion :	Pour l'emplacement, préciser longueur du véhicule (*): :
<input type="checkbox"/> monte meubles	Nombre total de véhicule :

Fait à Pannes

Le : 22/12/24

MERLIN TP
Cachet et signature (obligatoire),
415 rue des Merisiers
Parc Activités Arboria - 45700 PANNES
Tel: 02 38 97 10 03
RCS Orléans B 775 532 955 - Siret 775 532 955 00033
SAS au capital de 168 000 € - N° TVA FR 42 775 532 955

La réservation de droit de voirie donne lieu au paiement d'un droit de place de 11,50 € (tarif 2019) par jour et par emplacement



OBJET : *Demande de modification de la réglementation de la circulation et du stationnement sur le domaine public*

Le Maire de la Ville de Montargis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT la demande formulée par l'entreprise Merlin TP – 415 rue des Merisiers – parc d'activités Arboria – 45700 Pannes sollicitant la modification de la réglementation de la circulation et du stationnement Boulevard JF Kennedy jusqu'à la rue Clément Ader ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de travaux réalisés par l'entreprise Merlin TP, la réglementation de la circulation et du stationnement sera modifiée comme suit Boulevard JF Kennedy jusqu'à la rue Clément Ader :

**Du Lundi 17 juin 2024 au Vendredi 5 juillet 2024
de 7 h 00 à 19 h 00**

- ◆ La route sera barrée à la circulation,
- ◆ Les déviations seront mises par l'entreprise,
- ◆ Seule l'entreprise est autorisée à circuler et stationner au droit des travaux,
- ◆ Une attention particulière sera apportée au cheminement des piétons,
- ◆ Les abords devront rester propres,
- ◆ La voirie devra être remise à l'identique sous quinzaine.

Tout véhicule en stationnement gênant sera mis en fourrière

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation devront être mis en place de part et d'autre du chantier et un exemplaire du présent arrêté devra y être affiché.

ARTICLE 3 :

La fourniture, la mise en place de la signalisation réservant les emplacements incomberont à l'entreprise.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ◆ M. le Commissaire de Police de la circonscription de MONTARGIS,
- ◆ Mme la Directrice Générale des services de la Ville de MONTARGIS,
- ◆ M. le Directeur des Services Techniques de la Ville de MONTARGIS,
- ◆ M. le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de MONTARGIS,
- ◆ Le Demandeur, M. le responsable de l'entreprise Merlin TP,

lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution,

Fait à Montargis, le 29/05/2024



Charles TERRIER,
Maire-Adjoint de Montargis

Publié le :

Notifié le :

Certifié exécutoire le

Sous l'identification : 045-214502080-